**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**40E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT D’HAITI**

*24 Janvier – 4 février 2022*

*Prononcée par :*

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation haïtienne et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Le Burkina Faso note avec intérêt les progrès enregistrés par Haïti dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été adressées en 2016, notamment l’adoption du document de stratégie et du plan national de lutte contre la traite des personnes pour la période 2017–2022.

Malgré ces progrès, le Burkina Faso est préoccupé par la persistance de nombreux défis qui compromettent la pleine jouissance des droits l’homme par les populations haïtiennes.

Le Burkina Faso encourage Haïti à poursuivre ses efforts en vue d’une plus grande effectivité des droits de l’homme sur le terrain.

Le Burkina Faso recommande à Haïti :

1. de ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
2. de réduire sensiblement la durée de la détention préventive et de faire en sorte que dans les lieux de privation de liberté, les mineurs soient séparés des adultes.

Nous souhaitons à Haïti un examen couronné de succès.

**Je vous remercie.**